

## Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2024

Présents : Jean-Pierre BERGEAL, Martine DUMONT, Sandrine DEVEAUD, Jean-Marc POUGET, Philippe SIMON, Marina VIDAL DA GAMA

Absents excusés : Loïc COUDERT, Antoine PERRIER, Jean-Marc PIESSET

### Délibérations :

- RIFSEEP : EVOLUTION DE LA GRILLE CONCERNANT LES PLAFONDS ANNUELS DE L'IFSE ET DU CIA.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'IFSE, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent ;
- Le CIA, complément indemnitaire annuel : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les montants du RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution.

Votée à l'unanimité.

- CONVENTION-CADRE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLO DE BRIVE ET LE SYNDICAT DES EAUX DE PERPEZAC-LE-NOIR POUR LA MISE À NIVEAU DES AFFLEURANTS SUR LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE VOIRIE.

Approbation du projet de convention-cadre à contractualiser avec l'Agglo de Brive et le syndicat des eaux de Perpezac-le-Noir pour la mise à niveau des affleurants sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans le cadre d'opérations de voirie.

Votée à l'unanimité

- Médecine préventive :

Adhésion au service de médecine préventive pour l'ensemble du personnel communal et signature avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Votée à l'unanimité

- TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

+ 0,15 € par repas enfant portant celui-ci à 3,10 €.

+ 0,15 € par repas adulte portant celui-ci à 5,50 €.

Maintien des tarifs se rattachant à la garderie des enfants tels qu'en l'année

2023/2024 à savoir :

- Garderie du matin : gratuite
- Garderie du soir : gratuite jusqu'à 17h30  
puis 1 € de 17h30 à 19h00.
- Si 3 enfants d'une fratrie fréquentent le RPI à la même période, le tarif appliqué pour

la prise en charge du 3<sup>ème</sup> élève sera divisé par 2 (0,50 €)

Tarifs communs pour l'ensemble des communes du RPI SADROC / ST BONNET / ST PARDOUX

Votée à l'unanimité

- CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Un contrat d'apprentissage aménagé d'une durée de 3 ans pouvant être porté à 4 ans « jardinier paysagiste », va être proposé à un jeune à partir de septembre 2024.

Votée à l'unanimité

Fin du conseil municipal à 21h

Divers :

- Effectifs école : 180 élèves sur le RPI

Dont : 51 à ST PARDOUX

40 à ST BONNET

89 à SADROC

- Rétrocession du centre de loisirs à la commune de ST BONNET avec compensation financière versée par l'agglomération

